



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2416

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours des exercices 2011 et 2012

service : Direction de la prospective et du dialogue public

**Rapporteur** : Monsieur Claisse

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

**Séance publique du 12 septembre 2011****Délibération n° 2011-2416**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours des exercices 2011 et 2012**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En mai 2003, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'une charte de la participation qui donne le sens politique et les engagements pris par les élus afin de développer une démocratie plus participative dans l'agglomération. Encourager la participation citoyenne, développer le débat public, favoriser l'articulation entre les différentes échelles territoriales (quartier, commune, agglomération, etc.) de la participation des habitants à la vie de la cité sont les principaux objectifs poursuivis par l'ensemble des dispositifs de participation citoyenne mis en œuvre depuis l'adoption de la charte.

Pour associer pleinement les comités d'intérêts locaux (CIL) à ces démarches de participation citoyenne, la Communauté urbaine s'appuie fortement sur l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL), par ailleurs cofondateur du Carrefour national des associations d'habitants et des comités de quartiers (CARNACQ). L'UCIL, fédération fondée en 1960, regroupe 50 comités d'intérêts locaux ou comités d'habitants répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine et représente quelque 10 000 adhérents indirects. Son action porte principalement dans les domaines suivants :

- l'information et la formation des habitants en matière d'urbanisme et de déplacements,
- la sauvegarde, la valorisation et la promotion du patrimoine dans l'agglomération lyonnaise,
- la promotion du droit des habitants à participer à l'élaboration de la planification urbaine,
- l'environnement et le développement durable.

L'UCIL est ainsi un acteur relais important pour la Communauté urbaine. Membre du Conseil de développement, l'UCIL participe très activement aux réflexions et contributions sur l'élaboration de la stratégie et des politiques publiques d'agglomération (contributions sur le schéma de cohérence territoriale -SCOT-, le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise -CFAL-, la réforme territoriale, le Plan climat, la politique de déplacements, etc.). L'UCIL est également membre de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Communauté urbaine et participe ainsi au suivi de la gestion des services publics et à la réflexion sur leur amélioration, en s'investissant, notamment, au sein des groupes de travail sur l'eau-assainissement et le traitement des déchets et le chauffage urbain. Enfin, sur les périmètres concernés, les CIL et l'UCIL s'investissent localement dans les processus de concertation mis en œuvre sur les projets d'aménagement, en particulier au travers des comités de suivi participatif (La Duchère, Carré de Soie, entrée est, Confluence, etc.).

Une meilleure appréhension des enjeux d'agglomération par les membres de l'UCIL est essentielle pour faciliter et améliorer la participation de l'UCIL à l'ensemble de ces démarches. Ainsi, afin d'accompagner l'UCIL dans cette démarche, la Communauté urbaine a souhaité, depuis 2006, soutenir l'UCIL dans le développement de son rôle de sensibilisation de ses membres à une culture citoyenne d'agglomération.

**Programme d'actions pour 2011 et 2012**

Cette sensibilisation passe par un certain nombre d'actions conduites et à poursuivre par l'UCIL, et pour les années 2011-2012, l'UCIL va s'attacher plus particulièrement :

- à former les membres des CIL et tous les citoyens intéressés à la lecture d'un plan local d'urbanisme (PLU) et à la compréhension de la directive territoriale d'aménagement (DTA) et du SCOT, en vue de la participation des habitants à la prochaine révision du PLU de la Communauté urbaine,
- à mutualiser les expériences des CIL dans les actions et manifestations visant à accroître le lien social dans les quartiers (par l'organisation de fêtes, manifestations, sorties pédestres, etc.) afin de les multiplier dans l'agglomération,
- à développer les liens entre le Conseil de développement de la Communauté urbaine et les habitants en mobilisant les CIL sur les sujets traités par le Conseil de développement (remontée des avis des habitants, diffusion et explication des contributions du Conseil de développement, etc.). Dans ce cadre, une conférence-débat sur l'acceptabilité, par les habitants, de la densification urbaine sera organisée dans le cadre des conférences de la Maison rhodanienne de l'environnement,
- à présenter et expliquer les politiques publiques aux habitants par l'intermédiaire des CIL et faire retour aux pouvoirs publics des remarques et attentes exprimées. Ainsi, une attention particulière sera portée aux appréciations des usagers relatives aux modifications du réseau des transports en commun dans le cadre du projet Atobus,
- à organiser une nouvelle session des états généraux du patrimoine de la Communauté urbaine, créés par l'UCIL en 2003, sur le thème "Les acteurs du patrimoine".

Il est ainsi proposé au conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € par an pour les années 2011 et 2012. En 2010, la Communauté urbaine avait participé à hauteur de 9 000 €.

Budget prévisionnel 2011 de l'UCIL

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires, charges salariales et formation	20 600	cotisations et assurances des comités d'intérêts locaux (CIL)	3 590
actions, réunions, colloques	1 300	prestations de services	3 800
fonctionnement	5 690	subvention ville de Lyon	4 500
charges locatives, assurances	2 900	subvention département du Rhône	10 000
documentation	700		
honoraires	700	subvention Communauté urbaine de Lyon	10 000
<b>Total</b>	<b>31 890</b>		<b>31 890</b>

Un bilan d'activités sera remis par l'UCIL à la Communauté urbaine et une évaluation de l'utilisation des fonds et des résultats obtenus, conformément aux objectifs fixés, sera réalisée par la direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres et des citoyens au cours des exercices 2011 et 2012 :

- 10 000 € en 2011,

- 10 000 € en 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'UCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.**